

## 2. Modifications de marchandises classées dans la base IDTF

N° IDTF	Nom de la marchandise	Modifications	Nettoyage Minimum
10148	Ballaste de voie ferrée	<b>Modification</b> du nom de la marchandise en « Matériaux de construction de voie ferrée, usagés » <b>Ajout</b> de « Ballaste de voie ferrée » à « produits relevant de ce nom / groupe de marchandise » <b>Ajout</b> de « Traverses de chemin de fer en bois usagé » à « produits relevant de ce nom / groupe de marchandise »	Interdit
10048	Produits pétroliers (carburants et lubrifiants)	<b>Ajout</b> de « URSA HD 15W-40 » à « exemple de nom de marque »	Interdit
30517	Ethers dont le régime de nettoyage est C	<b>Ajout</b> du numéro CAS : 646-06-0 <b>Ajout</b> de « Dioxolane ultra pure » à « exemple de nom de marque »	C
40285	Engrais et amendements minéraux (sous forme solide)	<b>Ajout</b> de « Doloflour » à « exemple de nom de marque »	A
20039	Engrais ou amendement organique qui contient des fientes, fumiers ou lisiers provenant d'un établissement (EC) 1069/2009	<b>Ajout</b> de « fumier hygiénisé » à « produits qui relèvent de ce nom / groupe de produits »	D
40341	Matières premières d'origine végétale nécessitant un nettoyage minimum de niveau A	<b>Ajout</b> de « paille de lin » à « produits qui relèvent de ce nom / groupe de produits »	A
30299	Laitier de haut fourneau d'aluminium	<b>Ajout</b> de « Valoxy » à « exemple de nom de marque » Ajout du code EURAL : 100330	B

N° IDTF	Nom de la marchandise	Modifications	Nettoyage Minimum
30515	Hydrocarbures aromatiques	<b>Ajout</b> de « solvant aliphatique » à « produits qui relèvent de ce nom / groupe de produits » Ajout du numéro CAS : 918-481-9 Ajout de « solvant aliphatiq D60 Exo TIPP » à « exemple de nom de marque »	C
30515	Hydrocarbures aromatiques	<b>Modification</b> du nom de la marchandise en « Hydrocarbures aromatiques monocycliques si non spécifié »	C
10150	Hydrocarbures aromatiques à longues chaînes, hydrocarbures chlorés	<b>Modification</b> du nom de la marchandise en « hydrocarbures aromatiques polycycliques, hydrocarbures chlorés »	Interdit
40241	Boue calcaire libérée lors du procédé de fabrication de l'acide lactique (CaCO3 + H2O)	Cette marchandise est ajoutée au numéro IDTF 30529 « boue calcaire »	B
30297	Sulfate de calcium (en poudre)	Cette marchandise est ajoutée au numéro IDTF 30531 « Sels de sulfates de qualité non alimentaire avec régime de nettoyage B »	B
30380	Sulfate de fer de qualité non alimentaire	Cette marchandise est ajoutée au numéro IDTF 30531 « Sels de sulfates de qualité non alimentaire avec régime de nettoyage B »	B
30058	Sulfate de baryum	Cette marchandise est ajoutée au numéro IDTF 30531 « Sels de sulfates de qualité non alimentaire avec régime de nettoyage C »	C
30121	Acide sulfurique	Cette marchandise est ajoutée au numéro IDTF 30531 « Sels de sulfates de qualité non alimentaire avec régime de nettoyage C »	C
30316	Graisses animales de catégorie 3	Exemption OVOCOM « Le nettoyage après un transport d'un produit indiqué dans ce n° IDTF n'est pas obligatoire lorsque toutes les conditions ci-dessous sont remplies :	C

N° IDTF	Nom de la marchandise	Modifications	Nettoyage Minimum
		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le chargement suivant appartient au même lot et est de qualité alimentaire ;</li> <li>2. Une analyse représentative de la dioxine doit accompagner le chargement</li> <li>3. Le camion citerne est correctement vidé ;</li> <li>4. Cette exemption de nettoyage doit être approuvée, par écrit, par l'entreprise qui réceptionne le produit. Le donneur d'ordre doit confirmer à l'opérateur de transport que cette exemption peut être appliquée ;</li> <li>5. Cette exemption de nettoyage ne conduit pas à une augmentation des risques chimiques, microbiologiques et / ou physiques pour les "produits" transportés ultérieurement. Elle est prise en compte dans l'évaluation des risques de l'opérateur de transport et documentée ;</li> <li>6. Le délai entre 2 chargements consécutifs est pris en compte dans l'évaluation des risques. Le nettoyage doit être fréquent</li> </ol>	
<p>30065; 30073; 30066; 30095; 30082; 30061; 30088; 30105; 30121; 30109; 30108; 30144; 30127; 30130; 30129; 30206; 30131; 30175; 30195; 30126; 30152; 30160; 30172; 30124; 30173; 30132; 30187; 30190; 30188; 30140; 30176; 30133; 30181; 30194; 30135; 30209; 30189; 30166; 30180; 30167; 30147; 30148; 30149; 30150; 30186; 30185; 30178; 30177; 30161; 30158; 30208; 30207; 30211; 30203; 30162; 30183; 30184; 30145; 30146; 30164; 30182; 30165; 30199; 30174; 30198; 30201; 30153; 30192; 30154; 30151; 30168; 30170; 30171; 30155; 30137; 30169; 30200; 30157; 30179; 30191; 30134; 30204</p>		<p>La note de bas de page est supprimée en raison de modifications législatives :</p> <p>« Transporté dans un réceptacle en acier inoxydable, ou revêtu d'une résine époxy ou d'un équivalent technique et avec nettoyage obligatoire avec un détergent approprié (régime C). »</p>	<p style="text-align: center;">C</p>

Les modifications ci-dessus apportées à l'IDTF sont applicables immédiatement.